Département de la Loire

Mairie de BRIENNON

16 rue de la Libération
42720

Téléphone : 04 77 60 80 73
Mail : mairie.briennon@wanadoo.fr
Site : www.briennon.fr

RÉGLEMENTATION DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de BRIENNON (Loire),

VU le Code de la Route,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le code civil, le code de la route, le code rural et de la pêche maritime, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

VU la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 1er février 2023, l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures à 5 heures, sur l'ensemble de la commune. Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Sous-Préfet de ROANNE, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Charlieu, Mme la Présidente du SDIS et Mme la Présidente du SIEL. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BRIENNON, le 9 janvier 2023.

Le Maire de BRIENNON,
Jean FAYOLLE

MAIRIE DE BRIENNON (42 LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200263-20230109-2023090101-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/01/2023

Publié sur Internet le 11 janvier 2023